

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3347

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

107 095 465 RCS Annecy.

LELEUX.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Nom commercial : VIVAL MORILLON.

Adresse : 28, Chemin De l'Eterppaz, 74340 Samoëns.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 352000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Commerce d'alimentation générale de type supérette et vente à emporter. L'achat et la vente de tous produits d'épicerie, conserves, produits laitiers, fruits et légumes, produits congelés et surgelés, vins et spiritueux, boucherie-charcuterie, rôtisserie, poissonnerie et de tous produits d'entretien, droguerie, quincaillerie, parfumerie et articles de ménage. La vente de tous articles de souvenirs et décoration..

Adresse : 340, Route De Samoens, 74440 Morillon.

Précédent propriétaire : 404 673 055 RCS Annecy. **MARSO SARL.**

Date de commencement d'activité : 2 septembre 2026.

Publication légale : Le Messenger du 17 septembre 2026.

Oppositions : Pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats EPSILON, 2 impasse de la Source 74200 THONON LES BAINS.

Commentaires : Acte sous seing privé en date du 02/09/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de annecy le 07/09/2026, Dossier 2026 41848 réf 2026 A 1936 Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 340 Route de Samoens 74440 MORILLON. Adresse du nouveau propriétaire : 28 Chemin de l'Eterppaz 74340 SAMOENS. Cession d'un fonds de commerce d'alimentation générale, plats cuisinés sur place ou à emporter, type supérette Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..